

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

78072

Objet

TAXE DE STATIONNEMENT  
POUR LES TAXIS

DATE DE CONVOCATION

29 MAI 1978

DATE D'AFFICHAGE

29 MAI 1978

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit

le deux juin

à 21 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TETARD, Maire.

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, LIS, LACHAUD, BOUTET, FABER, PAPEAJ, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BROTRÉAU, DUFEIL; BERLAND, TAP, PELLETIER, BOULAN, CABAL-BOUCHET.

Excusé : M. COLLE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

VIAUD par M. PAPEAU  
MONTRON par M. POUMAILLOUX  
POUGET par M. BUJARD

Absents : MM.

Melle FOUCHE par M. TETARD  
NAULIN -Mme TACQUET

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

La taxe de stationnement mensuelle des taxis avait été fixée à 6 FR par délibération du Conseil Municipal en date du 28 nov.1975. avec effet du 1er Janvier 1976 . En 1977, cette taxe n'a pu être majorée que de 6,5 0 % , soit, 6,40 F.

La Commission des Finances, dans sa séance du 22 mai 1978 a proposé de porter cette taxe de 6,40 à 10 FR.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU les propositions de la Commission des Finances en date du 22 MAI 1978,

DECIDE :

- de fixer à compter du 1er Juillet 1978, la taxe de stationnement mensuelle pour les chauffeurs de taxis à ROYAN à 10 FR.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits  
Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance  
Pour extrait conforme au Registre

LE MAIRE

Guy TETARD

